

Recours introduit le 30 septembre 2015 — Azur Space Solar Power GmbH/OHMI (représentation d'une cellule photovoltaïque)

(Affaire T-578/15)

(2015/C 414/43)

Langue de la procédure: l'anglais

Parties

Partie requérante: Azur Space Solar Power GmbH (Heilbronn, Allemagne) (représentant: J. Nicodemus, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHMI)

Données relatives à la procédure devant l'OHMI

Marque litigieuse concernée: Enregistrement international désignant l'Union européenne de la marque figurative (Représentation d'une cellule photovoltaïque) — Demande d'enregistrement n° 1201973

Décision attaquée: Décision de la quatrième chambre de recours de l'OHMI du 27 juillet 2015 dans l'affaire R 2780/2014-4

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler le rejet de l'OHMI;
- condamner l'OHMI aux dépens.

Moyen invoqué

- Violation de l'article 7, paragraphe 1, sous b), du règlement n° 207/2009.

Recours introduit le 5 octobre 2015 — Monster Energy Company/OHMI (représentation d'un symbole de la paix)

(Affaire T-583/15)

(2015/C 414/44)

Langue de dépôt du recours: l'anglais

Parties

Partie requérante: Monster Energy Company (Corona, États-Unis) (représentant: P. Brownlow, solicitor)

Partie défenderesse: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHMI)

Données relatives à la procédure devant l'OHMI

Marque litigieuse concernée: marque communautaire figurative «Représentation d'un symbole de la paix» — demande d'enregistrement n° 11 363 611